

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1826

présenté par

M. Fugit, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	25 000 000
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	25 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a publié au printemps dernier sa Stratégie nationale hydrogène révisée, qui prévoit à terme le déploiement d'1 GW d'électrolyse. Un premier appel d'offres portant sur 200 MW a été lancé en décembre 2024. 500 M€ sont prévus dans le projet de loi de finances pour 2026 afin de soutenir l'hydrogène décarboné, contre 342,5 M€ en loi de finances initiale pour 2025.

Si cette hausse est à saluer, le projet annuel de performances du programme 345 « Service public de l'énergie » souligne néanmoins que les soutiens ainsi octroyés ne sont pas cumulables avec la compensation des coûts indirects du carbone.

Alerté par France Hydrogène sur la nécessité de préserver les soutiens à la production d'hydrogène décarboné, le présent amendement propose d'abonder les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) de l'action n° 18 « Soutien hydrogène » du programme 345 « Service public de l'énergie » de 25 M€.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est proposé de prélever 25 M€ en AE et en CP sur l'action n° 11 « Études et expertise en matière de développement durable » du

programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie ». Le rapporteur invite le Gouvernement à lever le gage.